

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2024

**Délibération n°2024.06.095.B**

**Pays d'Art et d'Histoire - Application numérique pour valoriser les  
41 églises romanes de GrandAngoulême : demande de subvention -  
Complément à la délibération n°2024.04.36 B**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

**Secrétaire de Séance:** François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :** Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :** Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

**Excusé(s):** Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Francis LAURENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024\_06\_95B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024**

**DÉLIBÉRATION  
N°2024.06.095.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - APPLICATION NUMERIQUE POUR VALORISER LES 41 EGLISES ROMANES DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION - COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°2024.04.36 B**

Pilier : 1 – Répondre aux besoins des habitants et des communes  
Ambition : 104 – Fédérer par la culture  
Enjeux : 10403 – Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès aux services : culture
- ODD 4 : Parcours éducatifs de qualité, éducation au développement durable
- ODD 5 : Politique d'éducation prônant l'égalité
- ODD 10 : politiques publiques d'égalité aux ressources culturelles
- ODD 11 : Préservation du patrimoine

Par délibération n°36 B du 4 avril 2024, le bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès du Fonds Européen de Développement Régional, de la région Nouvelle-Aquitaine, du conseil départemental de la Charente et de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) pour la réalisation d'une application numérique de valorisation des 41 églises romanes de GrandAngoulême.

L'enveloppe budgétaire nécessaire est estimée à 115 000 € en investissement. Le montant serait lissé sur deux exercices budgétaires : 85 000 € en 2024 et 30 000 € en 2025.

Le montant de la demande d'aide au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) avait été estimé à hauteur de 92 000 € soit 80% du coût du projet.

Cependant après la pré-étude du dossier, il s'avère que le montant de l'aide pour ce type d'action est plafonné à 80 000 €. Le nouveau montant de la demande d'aide serait de 72 000 €, soit 62,61% du coût du projet, dans le souci de garantir le niveau de financement de GrandAngoulême à hauteur de 20% conformément à la réglementation.

Le montant de ce projet étant de 115 000 €, il est proposé de solliciter une demande de subvention complémentaire auprès du Département de la Charente. Le montant de cette demande est estimé à 20 000 € soit 17,39% du coût du projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024\_06\_95B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Il convient donc de modifier le plan de financement initial comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Feder	72 000 €	62,61%
Département de la Charente	20 000 €	17,39%
GrandAngoulême	23 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>	<b>100%</b>

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le nouveau plan de financement modifié relatif à l'application numérique de valorisation des 41 églises romanes de GrandAngoulême.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée, à solliciter une demande de subvention auprès du département de la Charente.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<b>Pour : 24</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024\_06\_95B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024